

## CODE D'ÉTHIQUE DES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS DE PLAISANCE AU LAC BLANC

### BULLETIN D'INFORMATION 2024 – numéro 2

#### Capsule no 1 (1<sup>ère</sup> de 4)

#### D'où vient le Code d'éthique des conducteurs d'embarcations de plaisance au lac Blanc ?

Entre 2005 et 2010, l'ARLB est sensibilisée aux différentes préoccupations des riverains concernant l'environnement et la préservation de la qualité de vie au lac. À la même époque, un diagnostic du lac confirme que la qualité de l'eau et son niveau de vieillissement sont relativement *acceptables*. MAIS, il est connu que c'est essentiellement l'activité humaine à proximité et sur le lac qui amplifie les effets de son vieillissement. Avec le développement économique, la multiplication du nombre de chalets et d'embarcations, les inquiétudes se font de plus en plus grandes concernant la sécurité sur le lac, la tranquillité des riverains et le maintien de la qualité de l'eau de notre plan d'eau.

#### En 2011 : Diffusion d'un Code d'éthique pour la navigation de plaisance sur le lac Blanc

En 2012, un sondage de l'ARLB indique que :

70% des riverains s'entendent pour dire que l'usage des embarcations à moteur influence la santé du lac et 93% d'entre eux sont d'accord avec un meilleur contrôle d'accès au lac et un lavage obligatoire des embarcations avant leur mise à l'eau !

L'information et la sensibilisation des riverains pour la protection de notre lac portent leurs fruits au fil du temps.

En 2017 un sondage de l'ARLB indique que :

100% des riverains se disent préoccupés par la qualité de l'eau du lac, l'érosion des berges et la sécurité pour la circulation nautique, entre autres.

#### En 2018 : Révision du Code d'éthique pour la navigation de plaisance sur le lac Blanc

En 2020, la municipalité a adopté le Règlement no 242 pour la Conservation des lacs. Ce règlement impose un enregistrement visant à contrôler l'accès aux lacs et surtout à imposer le lavage obligatoire de toutes embarcations en provenance d'autres plans d'eau.

En 2022, notre étude de capacité portante du lac en termes de sécurité nautique met en lumière les risques accrus d'incidents et d'accidents dus au grand nombre d'embarcations : en 2023, on dénombre au moins 137 embarcations chez les propriétaires riverains. À cela s'ajoutent 54

bateaux et environ 13 chaloupes ou zodiacs motorisés à la marina du Camping du lac Blanc. On dépasse les 200 embarcations motorisées autour du lac ! Les bonnes pratiques sécuritaires doivent être encouragées !

En 2024 : Mise à jour du Code d'éthique pour la navigation de plaisance sur le lac Blanc

À SUIVRE !